

MAIRIE de FONTAINES

SAONE ET LOIRE

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS**

du **CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 1ER Juin 2023

L'an deux mille vingt trois, et le premier juin, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

Date de convocation 24 mai 2023

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Isabelle BON, Sébastien GUILLOT, Dominique FONGARNAND, Géraldine SARRON, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Jean-Yves CHARLES

Absents excusés avec procuration : Mylène PLANKO a donné pouvoir à Bénédicte BOURGEON, Ophélie GOULEY à Carine PLUMIER, Valentin CADEL à Jean-Claude BOS, Muriel RUSTAND à Jean-Yves CHARLES

Secrétaire de séance : Jean-Yves CHARLES

Rapporteur : Nelly MEUNIER-CHANUT

N° DE2023-54

Objet : Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour traiter des affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales .

Conformément à ce même article, il doit rendre compte de ses décisions au Conseil Municipal.

*** autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre :**

Il a été procédé le 5 mai au renouvellement des adhésions aux associations suivantes :

- CNAS du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 3 180,00 €
- Fondation du Patrimoine du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 200,00 €
- Agence Technique Départementale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 2 215,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du Maire.

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le

ID : 071-217102029-20230601-DE2023_54-DE

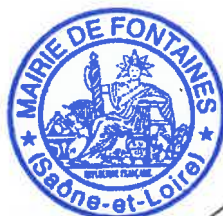
S²LO

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire

Jean-Yves CHARLES



Le Maire

Nelly MEUNIER-CHANUT

